

# ÉLECTIONS CSE 2019

**DU 6 AU 14 NOVEMBRE 2019\***, vous allez élire pour 4 ans vos représentant.e.s dans le Comité Social et Économique (CSE).

Ces élections se dérouleront par voie électronique, depuis n'importe quel ordinateur disposant d'un accès internet, grâce à un code d'accès sécurisé.

## POURQUOI VOTER ?

Les élections professionnelles permettent d'élire les représentants du personnel, titulaires et suppléants, et définissent la représentativité de chaque organisation syndicale à la maille locale et à la maille nationale. Les élus du CSE portent votre voix et vos revendications sur tous les sujets vous concernant, l'organisation du travail, de la santé, de la sécurité, des conditions de travail, des requêtes individuelles, de l'application des textes, de l'égalité femmes-hommes, du logement, de la formation professionnelle, du handicap, du harcèlement moral et sexuel, ...

## QUAND ET COMMENT VOTER ?

**Le vote aura lieu exclusivement par voie électronique.** Vous pourrez voter à tout moment depuis tous appareils connectés à Internet, grâce à un code d'accès sécurisé. **Ce code vous sera adressé, par courrier, à votre domicile avec une notice explicative.**

**Ce code est valable pour les 2 tours.**

## OU VOTER ?

- Sur votre lieu de travail à partir de votre poste informatique ;
- Sur des postes informatiques mis à disposition par votre unité ou sur les campus de formation ; **Vos directions sont dans l'obligation de vous donner le temps nécessaire pour voter.**
- Sur tout autre poste informatique de votre choix (domicile, espace de co-working, smartphone, tablette,...).

## ATTENTION

**Pensez à prendre en photo vos identifiants, vous les aurez à disposition lors de votre vote !**

**Conservez bien vos codes car vous ne pourrez pas voter sans eux**

**Vous devez voter pour deux listes complètes : une « titulaire » et une « suppléant »**



\*Du 25 au 28 novembre en cas de 2e tour.